

CESU

Bimpli

GUIDE CESU ET E-CESU

SERVICES À LA PERSONNE



# Bienvenue !

**Bimpli CESU,**  
l'avantage salarial  
qui favorise votre équilibre vie  
professionnelle / vie privée



Bimpli CESU **soulage votre quotidien** en vous permettant d'accéder à **moins de coût à une large gamme de services à la personne.**

Ce guide vous accompagne étape par étape pour utiliser vos CESU, gérer votre compte et régler vos intervenants en ligne sur **bimpli.com**



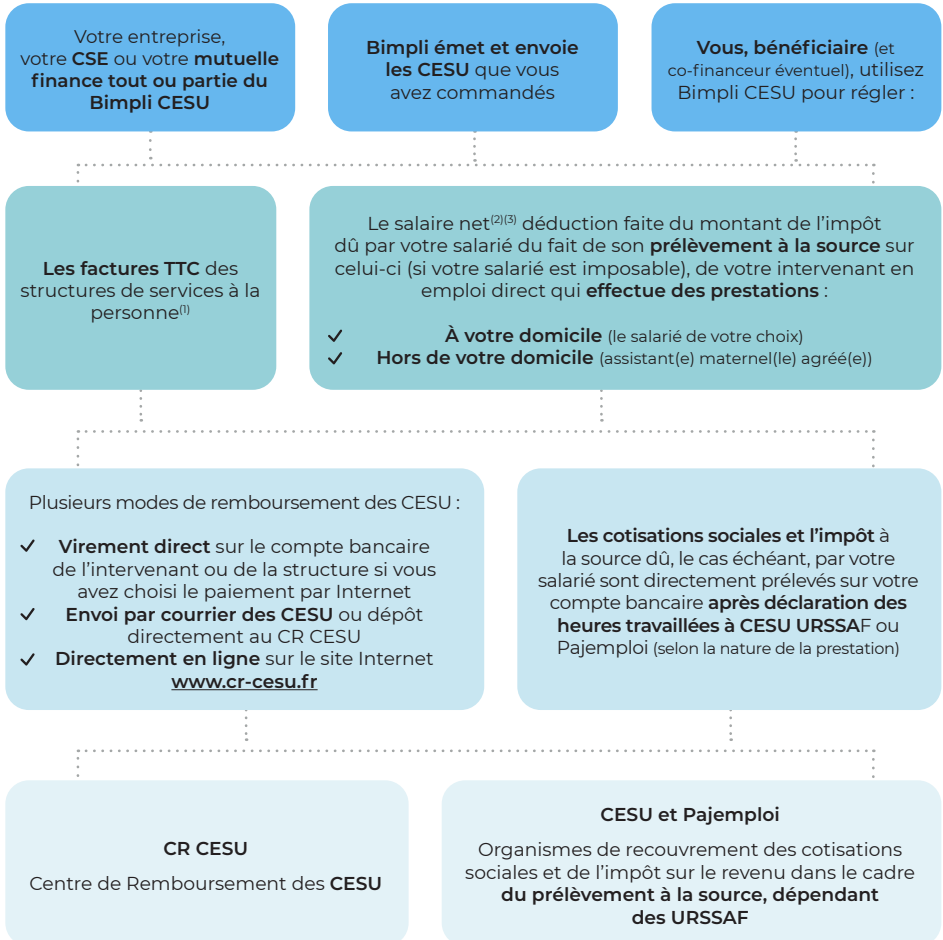
## Qui sont les intervenants de services à la personne ?

- ✓ **Des structures (personne morale ou entreprise individuelle)**
  - Organismes déclarés ou agréés prestataires de services à la personne, notamment des entreprises ou des associations
  - Structures d'accueil pour les enfants (crèche, haltegarderie, jardin d'enfants, garderie périscolaire)
  
- ✓ **Les salariés de votre choix**
  - Salariés en direct effectuant des prestations à votre domicile
  - Gardes d'enfant hors de votre domicile (assistantes maternelles agréées)

# SOMMAIRE

<b>Bimpli CESU.....</b>	<b>p.4</b>
<b>Étape 1 : 1<sup>re</sup> connexion / créer mon compte.....</b>	<b>p. 7</b>
<b>Étape 2 : Mon tableau de bord.....</b>	<b>p. 10</b>
<b>Étape 3 : Gérer mes intervenants.....</b>	<b>p. 11</b>
<b>Étape 4 : Régler mes intervenants.....</b>	<b>p. 13</b>
<b>Nous contacter.....</b>	<b>p. 16</b>

## Comment fonctionne Bimpli CESU ?



(1) Il s'agit d'organismes déclarés ou agréés, ainsi que de personnes ou organismes assurant l'accueil d'enfants (sous conditions).

(2) Ainsi qu'une indemnité compensatrice de congés payés pour les salariés dont le nombre d'heures de travail inscrites au contrat de travail n'excède pas trente-deux heures par mois.

(3) Le montant du salaire net est obtenu après déclaration des heures travaillées à CESU URSSAF ou Pajemploi, avant de procéder au règlement en CESU du reliquat du salaire net.

## Utilisez Bimpli CESU pour régler



### ■ Les services à la famille

- Garde d'enfant à domicile : nourrice, baby-sitter...
- Garde d'enfant hors domicile : crèche, halte-garderie, assistant maternel agréé, garderie périscolaire, jardin d'enfants...
- Accompagnement des enfants dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (hors transports scolaires)
- Soutien scolaire à domicile
- Assistance administrative et informatique



### ■ Les services de la vie quotidienne

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Jardinage, bricolage
- Collecte et livraison de linge repassé
- Préparation et livraison de repas et commissions
- Livraison de courses et repas à domicile
- Maintenance, entretien et vigilance temporaire de résidence (à domicile)



### ■ Les services aux personnes dépendantes

- Aide aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées
  - Garde-malades
  - Soins esthétiques
  - Aide à la mobilité et au transport, et accompagnement en dehors du domicile (promenades, actes de la vie courante)
  - Conduite du véhicule personnel
  - Soins et promenades d'animaux de compagnie
  - Télé-assistance et visio-assistance...
- Liste susceptible d'évolutions. Se reporter à la réglementation applicable.



## Qui sont les intervenants de services à la personne ?

### ■ Des structures (personne morale ou entreprise individuelle)

- Organismes déclarés ou agréés prestataires de services à la personne, notamment des entreprises ou des associations
- Structures d'accueil pour les enfants (crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, garderie périscolaire)

### ■ Les salariés de votre choix

- Salariés en direct effectuant des prestations à votre domicile
- Gardes d'enfant hors de votre domicile (assistantes maternelles agréées)

## Les avantages Bimpli CESU



L'exonération d'impôt sur le revenu, mais également de cotisations et de contributions sociales, de l'aide versée par votre employeur sous forme de CESU, dans la limite de 2301 €<sup>(1)</sup> par année civile et par bénéficiaire



Crédit d'impôt sur le revenu<sup>(2)</sup> de 50 % pour les dépenses restées à votre charge<sup>(3)(4)</sup>



Taux de TVA réduit à 5,5 % ou 10% selon la nature des prestations réalisées, leur destinataire et le type de prestataire les réalisant<sup>(5)</sup>



Versement des aides financières type PAJE... dont vous bénéficiez précédemment

(1) Plafond légal en vigueur. - (2) Conformément à l'article 199 sexdecies et à l'article 200 quater B du Code général des impôts (crédit d'impôt pour frais de garde des jeunes enfants hors domicile). Les crédits d'impôts précités entrent dans le calcul du plafonnement de certains avantages fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu. À vérifier au regard de la situation personnelle. - (3) Après déduction de la participation de votre employeur et des aides diverses reçues, ainsi que dans la limite des plafonds légaux. - (4) Pour les services limitativement définis par les textes en vigueur. - (5) Se reporter à la réglementation en vigueur.



## Période de validité



**Les CESU « papier »** sont valables jusqu'au 31 janvier de l'année suivant le millésime indiqué sur les titres.



**Les e-CESU** sont valables jusqu'au dernier jour du mois de février de l'année suivant leur millésime d'émission.

# Étape 1 - 1<sup>re</sup> connexion / créer mon compte

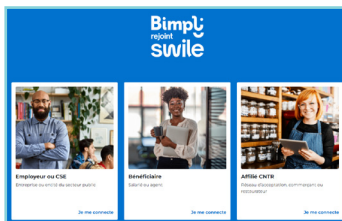
CESU

# Bimpli

Connectez-vous à votre compte **Bimpli CESU** ou créez en un et réglez en ligne les prestations de services à la personne effectuées par vos intervenants.

1

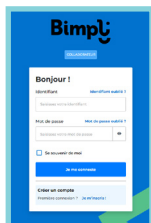
Rendez-vous sur [bimpli.com](https://bimpli.com), cliquez sur « **Se connecter** », puis cliquez sur « **Collaborateur** ».



## Vous possédez un espace bénéficiaire Bimpli

2

Saisissez **l'identifiant et le mot de passe** que vous avez choisi lors de la création de votre compte, puis cliquez sur « **Se connecter** ».



Vous avez désormais accès à votre **espace personnel Bimpli CESU**.

### IMPORTANT

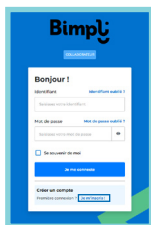
Si vous êtes bénéficiaire **Bimpli** ou **Apetiz**, vos identifiants sont **identiques** à ceux de votre **espace personnel**.

# Vous ne possédez pas d'espace bénéficiaire Bimpli :

## Créez votre compte

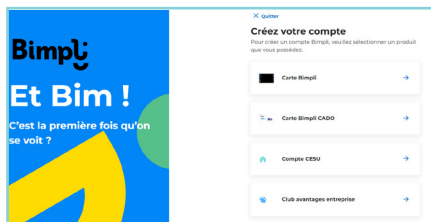
1

Cliquez sur « **Je m'inscris !** »



2

Cliquez sur « **Compte CESU** »



3

Saisissez votre **code personnel CESU** ainsi que votre **date de naissance** puis cliquez sur « **Suivant** »

### Où trouver votre code personnel CESU ?

- Pour les utilisateurs de **CESU « papier »** : code à 8 chiffres sur la couverture de votre carnet Bimpli CESU.
- Pour les utilisateurs de **e-CESU** : sur votre courrier de bienvenue.



4

- Saisissez votre **email** et un **mot de passe** que vous utiliserez pour vous connecter à votre espace
- **Cochez la case** des CGU
- Cliquez sur « **Suivant** »

Créer un compte CSEU

Chaque fois que vous créez un compte, vous devez accepter nos conditions générales d'utilisation.

Nom et prénom

Mot de passe

Confirmez votre mot de passe

Validation de votre mot de passe

- J'accepte les conditions générales d'utilisation de CSEU
- J'accepte les conditions de confidentialité de CSEU
- J'accepte les conditions de traitement des données de CSEU
- J'accepte les conditions de traitement des données de CSEU

Suivant

5

- Mettez à jour vos informations personnelles (**adresse email** et **numéro de téléphone**)
- Cliquez sur « **Valider** »

Mise à jour de vos informations personnelles

Vous pouvez mettre à jour vos informations personnelles si elles ne sont pas correctes ou incomplètes.

Email personnel

Numéro de téléphone

Nom et prénom

Valider

## ✓ VOTRE INSCRIPTION EST VALIDÉE !

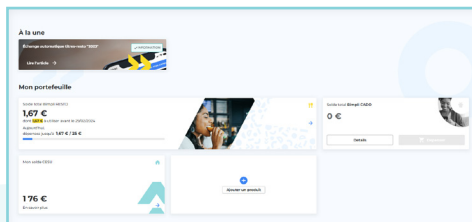
- Un **email de confirmation** vous a été envoyé.
- Veuillez **cliquer sur le lien** présent dans l'email pour **activer votre compte**.

### À NOTER

Veillez renseigner une **adresse e-mail valide**, indispensable en cas de **perte** ou d'**oubli de votre mot de passe**.



# Étape 2 : Mon tableau de bord



Depuis l'accueil, accédez directement à votre **tableau de bord CESU** en cliquant sur « **Mon solde CESU** ».

Écran d'accueil, retour au **tableau de bord**

Visualisez en un coup d'oeil votre **solde CESU**

Procédez à un **nouveau paiement** de votre intervenant



Mes CESU Payer un intervenant Mes intervenants Aide & Contact

Mon Profil

Mes CESU  
**Mes CESU**

Solde  
**176 €**

Part patronale 70% - Part salariale 30 %  
A consommer avant le 2024-02-29 pour vos e-cesu

**NOUVEAU PAIEMENT**

Rechercher des transactions Toutes les prestations Début 12-02-2024 **RECHERCHER**

**Historique des transactions**

		Prestation :	Montant :	Payé en CESU	
	Acces Aux Sap 16-10-2023	Petits travaux de jardinage et bricolage	739,20 €	- 739,20 €	
	E-cesu 25-09-2023			+ 370,00 €	
	E-cesu 28-08-2023			+ 370,00 €	

Accédez à votre **historique** complet : **chargements** et **paiements de vos intervenants**

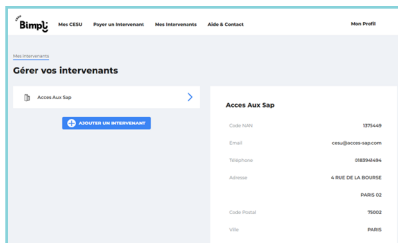
**Recherchez une transaction** avec le **nom** de votre intervenant, par **date** ou par **type de prestation**

**Téléchargez l'avis d'opération** lié à la **prestation de vos intervenants**

# Étape 3 : Gérer mes intervenants

1

Avant de régler, rendez-vous dans l'onglet « **Mes intervenants** » puis cliquez sur « **Ajouter un intervenant** »



L'intervenant est **déjà affilié** au CRCESU<sup>(9)</sup>

2

Recherchez l'intervenant par :

- **Son code NAN**<sup>(10)</sup> : renseigner les 7 premiers chiffres du code NAN, y compris les zéros qui figurent au début de ce code. **ATTENTION** : ne pas saisir le dernier chiffre qui figure après l'étoile (clé du code NAN)

ou

- **Son identité** : nom, prénom, date de naissance et code postal

## BON À SAVOIR

Si votre intervenant est une structure (personne morale ou entreprise individuelle), **la recherche de l'intervenant ne peut se faire que par le code NAN** : demandez-le à votre structure agréée ou déclarée.



3

Une fois l'intervenant trouvé, il est **ajouté à votre liste** : le **paiement en ligne** des prestations effectuées est désormais possible. (Voir point 5 de cette étape.)

(9) Centre de Remboursement du CESU.

(10) Numéro d'Affiliation Nationale attribué par le CRCESU.

# L'intervenant n'est pas encore affilié au CRCESU

2

Recherchez l'intervenant et si aucun résultat n'est trouvé, cliquez sur « **Créer un intervenant** ».

Ajouter un intervenant

Recherchez par code NCMF Recherchez par identité

NCMF PRENOM  
NOM  
DATE DE NAISSANCE CODE POSTAL  
TISSO

RECHERCHER

**Vous souhaitez créer votre intervenant ?**  
Si votre intervenant est déjà inscrit, merci d'effectuer une recherche par code NCMF ou de vérifier que les informations personnelles sont correctes et à jour.  
Si celui-ci n'est pas inscrit, pour pouvoir être à présent ajouté au compte intervenant en cliquant sur le bouton ci-dessous.

Créer un intervenant

Merci de vérifier avec votre intervenant que ses données et son TISSO sont à jour.

0 892 680 662 Service 0.40 € / min + prix appel

## IMPORTANT

Si votre intervenant est une structure (personne morale ou entreprise individuelle), **vous ne pouvez pas l'affilier en ligne directement.**

Demandez à cette structure qu'elle fasse cette démarche auprès du CRCESU<sup>(1)</sup> directement.

3

- Complétez les informations demandées
- Cochez la case des CGV,
- Puis cliquez sur « **Ajouter** »

Créer un intervenant

Informations Personnelles

Nom DURAND  
Prénom MARIÉ  
Date de naissance 01-01-1990  
Email marie.durand@gmail.com  
Tel. Mobile 06 00 00 00 00  
Tel. fixe  
Adresse 2 rue des jardins  
Cue / Bât / Esc  
Lieu/Dé  
Code Postal 33000  
Ville Toulouse

Agrément assistante maternelle

Agrément assistante maternelle  OUI  NON

Numéro d'agrément  
Date de début de validité d'agrément  
Date de fin de validité d'agrément

Informations bancaires

Dénomination bancaire BANQUE  
Titulaire du compte DURAND MARIÉ  
IBAN FR 76 0000 0000 0000 0000 0000  
BIC BANQFR33

En cochant cette case, vous déclarez que vous acceptez les CGV.

RETOUR AJOUTER

4

Votre demande est **automatiquement transmise** au CRCESU<sup>(1)</sup>.

5

Le **paiement en ligne** peut désormais être effectué. (voir étape 5 de ce guide)

6

Le **CRCESU<sup>(1)</sup> adresse par courrier à l'intervenant** l'attestation de son affiliation, précisant son numéro d'affiliation nationale (code NAN)<sup>(12)</sup>.

(1) Centre de Remboursement du CESU.

(12) Numéro d'Affiliation Nationale attribué par le CRCESU.

# Étape 4 : Régler mes intervenants

1

## Pour les intervenants salariés

Suite à la réforme du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, **déclarez l'activité de votre intervenant salarié à domicile** sur le site **CESU URSSAF** ou **PAJEMPLOI avant le paiement**. Le calcul du montant du prélèvement à la source et des cotisations sociales vous sera indiqué. Vous devez régler à votre intervenant le salaire qui est net d'imposition. La déclaration URSSAF est une démarche obligatoire.

2

Rendez-vous dans l'onglet « **Payer un intervenant** »

3

**Sélectionnez l'intervenant à payer** et remplissez les champs liés à la prestation effectuée.

4

**Précisez le montant à régler** correspondant à la prestation effectuée sur la période. Il sera débité de votre compte CESU.

## 5

Dans la rubrique « Paiement », sélectionnez le mode de règlement que vous possédez :

- **e-CESU** ou
- **Chèque CESU**

## 5.1

### Vous réglez en e-CESU

**Saisissez le montant** que vous souhaitez régler avec vos e-CESU

**PAIEMENT**

**E-CESU** Chèque

Votre solde E-CESU 176 €

Vous souhaitez payer en E-CESU 100 €

Complément à ajouter 0,00 €

## 5.2

### Vous réglez en chèque CESU

- **Sélectionnez le ou les CESU** à utiliser pour le règlement et découvrez la zone à gratter pour obtenir leur code
- **Saisissez le ou les code(s) à trois chiffres** ainsi découvert(s) : exemple « 821 »
- Si le code est correct, la case correspondante se coche automatiquement
- Répétez cette opération pour chaque titre utilisé

Mme Marie DURAND  
Toutes catégories  
Référence Titulaire : 1234567  
SAPRESME SA  
2020/00/0000

**20XX** **2000.00 €**  
SPECIMEN

**E-CESU** Chèque

CODE	N° chèque	VALEUR
<input checked="" type="checkbox"/> 821	13079980	13,00 €
<input type="checkbox"/>	13079981	13,00 €

Si le règlement réalisé avec Bimpli CESU ne couvre pas la totalité de la somme due, le montant du complément à effectuer est calculé automatiquement. Cliquez sur « **Suivant** ».

## IMPORTANT

Ne remettez jamais les CESU « papier » utilisés pour le règlement en ligne, ni à l'intervenant, ni au CRCESU.

6

### Complétez et vérifiez le récapitulatif du règlement

PRESTATION		PAIEMENT	
INTERVENANT	Charlotte Martin	Votre solde E-CESU	17% €
PRESTATION	Aide ménagère	Vous souhaitez payer en E-CESU	7,00 €
PERIODE	01/02/2024 - 01/02/2024	Complément à ajouter	0,00 €
<b>Total</b>	<b>100 €</b>	<input checked="" type="checkbox"/> En cliquant cette case, je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation et en avoir accepté les termes.	

■ Si le règlement réalisé avec Bimpli CESU ne couvre pas la totalité de la somme due, **le montant du complément à effectuer est calculé automatiquement.**

■ **Validez définitivement** votre paiement CESU en cliquant sur **« Payer ».**

■ Réalisez le **paiement complémentaire** de votre intervenant avec un autre moyen de paiement.

7

### Votre paiement est désormais enregistré.

Vous pouvez **télécharger le justificatif de paiement** lors de cette étape en cliquant sur **« Justificatif de paiement »**. Il se télécharge automatiquement en PDF.

PRESTATION		PAIEMENT	
INTERVENANT	Charlotte Martin	Votre nouveau solde E-CESU	7% €
PRESTATION	Toutes catégories	Total payé en E-CESU	7,00 €
PERIODE	01/02/2024 - 01/02/2024	Complément à ajouter	0,00 €
<b>Total</b>	<b>100 €</b>	<input type="button" value="Justificatif de paiement"/>	

INFORMATIONS RELATIVES AU PARTICULIER EMPLOYEUR

INFORMATIONS RELATIVES A L'INTERVENANT SALAIRE

MONTANT PAYE EN E-CESU

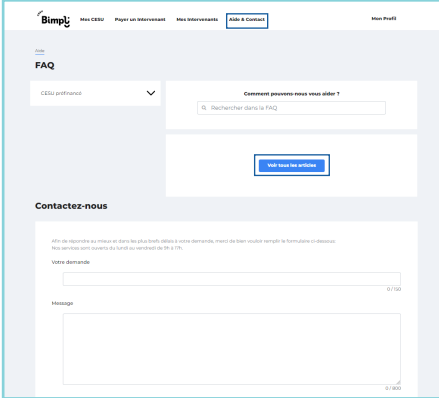
Le compte de votre intervenant sera directement crédité de ce montant : **un paiement rapide et sécurisé !**

**Vous avez terminé !**

# Nous contacter

**Vous avez une question sur l'utilisation du site de paiement en ligne Bimpli CESU ?**

Contactez-nous depuis l'onglet « **Aide et Contact** » via le formulaire en ligne



The screenshot shows the Bimpli website interface. At the top, there is a navigation bar with the Bimpli logo and several menu items: 'MES CESU', 'Payer un trimestre', 'MES TRIMESTRES', 'Aide & Contact', and 'Mon Profil'. The 'Aide & Contact' menu item is highlighted. Below the navigation bar, there is a 'FAQ' section with a dropdown menu for 'CESU préférence'. To the right of the dropdown is a search bar with the text 'Comment pouvons nous vous aider ?' and a search button labeled 'Rechercher dans la FAQ'. Below the search bar is a button labeled 'Voir tous les articles'. Underneath is a 'Contactez-nous' section. It contains a small note: 'Affranchir ce message est inutile et élimine les plus bénéfiques à votre demande, merci de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous. Nos services sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 17h.' Below this note are two text input fields: 'Votre demande' and 'Message'. The 'Message' field is larger and has a '1000' character limit indicator.



## MES IDENTIFIANTS CESU

**PAIEMENT EN LIGNE**  
[bimpli.com](https://bimpli.com)

Mon identifiant :

---

**DÉCLARATION URSSAF**  
[www.cesu.urssaf.fr](https://www.cesu.urssaf.fr)  
[www.pajemploi.urssaf.fr](https://www.pajemploi.urssaf.fr)

Mon identifiant :

---